



## Référence : HPCDSPLAVANDE AVEC AGENTS BACTERICIDES Détergent Désinfectant Surodorant Rémanent Alimentaire

Désinfectant toutes surfaces.

Biocide classé TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou animaux .

Biocide classé TP04 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Surodorant rémanent grâce à sa formulation à base de 25 à 50 % d'huile essentielle.

Non moussant, HPCDSPLAVANDE est applicable en autolaveuse, machine haute-pression, moto-crottes, pulvérisateur, balai, brosse, arroseuse de voirie

### -Description et domaine d'application :

Le détergent désinfectant surodorant rémanent est une préparation spécifique destinée à l'entretien des rues, trottoirs, caniveaux, places de marchés, quais de gare, parkings, locaux de stockage des déchets, gaines de VO...

HPCDSPLAVANDE est d'un grand confort d'utilisation tout en étant d'une efficacité maximum.

A une triple action, c'est un détergent nettoyant, désodorisant surodorant et désinfectant avec agent bactéricide. HPCDSPLAVANDE neutralise les mauvaises odeurs et laisse une odeur fraîche et rémanente dans les endroits traités.

Peut être utilisé sur toutes les surfaces lavables. Il est efficace partout où une sanitation profonde est nécessaire. Son parfum agréable persiste de 48 à 72 heures. Le détergent surodorant rémanent est utilisé pour nettoyer, désodoriser tout en ayant une action désinfectante sur les surfaces lavables (locaux sanitaires, poubelles, WC, halls, parkings, terrasses, dalles de piscines...). HPCDSPLAVANDE ne nécessite pas de rinçage sauf pour une utilisation en milieu agro-alimentaire. Les éléments entrant dans la composition du détergent surodorant rémanent figurent sur la liste des substances autorisées pour le nettoyage des locaux et du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Dans ce cas uniquement, un rinçage abondant à l'eau potable est obligatoire, après utilisation. (Décret n° 73-138 du 12 février 1973 et de l'arrêté du 08/09/1999 et ses modifications)

### -Caractéristiques chimiques :

Aspect	liquide limpide
pH	8 - 9
Inflammabilité	inflammable
Couleur	Violet
Odeur	Lavande
Densité	1.03 +/-0.01

### - Normes :

EN 1276 en Conditions de saleté (5 min de contact à 20°C )  
à la concentration minimale de 1% .  
Substances actives biocides : alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium chloride  
(N°CAS 68424-85-1) 4% m/m.

### -Mode d'emploi :

Le détergent désinfectant a une première fonction de nettoyage de surfaces.

-Pour une action de nettoyage et de dégraissage quotidien, la dilution préconisée est à hauteur de 0,5%. Pour des surfaces très sales la dose peut être doublée, la dilution passe ainsi à 1%.

-Pour exercer une désinfection, en plus du nettoyage dégraissage, le produit est à doser à hauteur de 2 %.

-En cas de force majeure, dans lequel la salissure est extrêmement incrustée, le produit peut être utilisé pur.

Nettoyer les surfaces à traiter selon les dosages indiqués ci-dessus, laisser sécher, ne pas rincer. Etant non moussant, il est utilisable avec balai de lavage, avec serpillère, en pulvérisateur, en centrale de désinfection, canon à mousse, autolaveuse, monobrosse et balayeuse de voirie. Le détergent désinfectant a également une fonction de désodorisation, surodorant, destructeur d'odeur.

-Pour une désodorisation rémanente de 48 heures, il est possible de le diluer à 10 % pour une bonne rémanence.

Le produit est alors à pulvériser sur les sols et dans l'air.

### Conditionnement :

Bidon de 5L - Carton de 4.

### UFI: C4A0-405N-200E-78QC

En application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement HP CHIMIE a déposé une déclaration pour le produit biocide mis sur le marché en France auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Direction des autorisations de mise sur le marché (ANSES). La demande n° **DI-20-07941** a été acceptée par l'Anses. Elle est enregistrée sous le **numéro d'inventaire : 66323**

